

# N'Dances Academy

## N'DANCES CAMP

### Règlement intérieur

#### Animateurs :

L'animateur a le libre choix de la méthode et du programme de l'activité enseignée.

#### Adhérents-Bonne conduite :

Les participants s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition, à se conformer aux directives et au programme proposés par l'animateur.

La bonne tenue des élèves conditionne la qualité des journées du Camp Academy. Tout manquement au principe de bonne conduite à l'égard des animateurs, un comportement désagréable, dangereux ou nuisible à la bonne marche des animations provoque d'abord un avertissement direct. En cas de récidive, l'élève peut être exclu. Toute sanction prononcée à l'égard d'un mineur est portée, avec indication du motif, à la connaissance des parents. Le renvoi est irrévocable.

Une tenue adaptée aux animations est préconisée (vêtements de rechange, casquette, crème solaire, maillot de bain, serviette ...) en cas de tenue inadaptée le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser l'enfant à suivre le cours.

Le pique-nique de midi, le goûter ainsi qu'une bouteille d'eau, sont à prévoir par les parents.

#### Accompagnement :

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur jusqu'à dans salle de danse et à venir les chercher à l'heure indiquée. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'école de danse, notamment en cas d'absence des animateurs, pour tout problème qui surviendrait.

L'animateur doit être alerté en cas de retard du responsable pour récupérer son enfant, tout retard entraînera un supplément financier.

Les animateurs sont responsables du contenu des animations de la journée et de la sécurité des élèves dans le cadre des activités et de leur présence au centre.

#### Assurance :

L'école de danse a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile. Chaque parent doit, cependant veiller à ce que la propre responsabilité de son enfant soit bien garantie par ailleurs.

L'animateur n'est responsable des élèves que pendant les horaires de journée indiqués. Il n'est pas responsable des élèves en dehors des horaires du centre, que ce soit dans l'école, dans les vestiaires et aux abords de l'école.

Les élèves sont responsables de leurs affaires, le professeur ne saurait être tenu responsable en cas de vol dans les vestiaires. Nous recommandons d'éviter d'apporter des objets précieux.

#### Médical :

En cas d'urgence médicale, l'animateur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers, transfert à l'hôpital le plus proche). L'animateur doit avoir connaissance de toute prise de médicament pendant ses cours, ou allergie importante. Dans ce cas le CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE lors de l'inscription.

#### Divers :

Le montant réglé à l'inscription n'est pas remboursable, en cas d'annulation, hors motif grave.

Il n'est pas possible de changer de journée de présence.

#### Sorties :

Une participation financière pourra être demandée en cas de sortie extérieure.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par décision du responsable de l'école de danse. Vous en serez évidemment informés.

**N'Dance Academy**  
**Ecole de Danse et de Fitness**  
**Nicolas THEVENON**  
27 Rue Edouard Garet  
42160 Andrézieux-Bouthéon  
Tel : 0698161751  
Nicolasndances@hotmail.fr